

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 10/09/2012

La résolution du Conseil relative à un [cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse \(2010-2018\)](#) impose à l'UE d'établir un rapport sur la jeunesse à la fin de chaque cycle triennal dans un double objectif: i) évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ; ii) constituer une base pour l'établissement des priorités à prévoir dans le prochain cycle de travail.

La présente communication contient le projet de rapport de l'UE sur la jeunesse que le Conseil doit adopter. Elle rappelle que la stratégie est complémentaire de la stratégie «Europe 2020» dont sa déclinaison pour les jeunes est l'initiative phare intitulée «[Jeunesse en mouvement](#)» qui promeut la mobilité des jeunes, ceux-ci relevant aussi de la «[Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois](#)».

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse est fondée sur des actions concrètes dans les 8 domaines principaux suivants:

- l'éducation et la formation;
- l'emploi et l'esprit d'entreprise;
- l'inclusion sociale;
- la santé et le bien-être;
- la participation;
- la culture et la créativité;
- le volontariat ;
- la jeunesse et le monde.

La mise en œuvre des actions dans chacun de ces domaines est examinée en détail dans le rapport.

La mise en œuvre du 1^{er} cycle de travail triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 a montré sa **durabilité et sa souplesse** en tant que cadre pour une série d'actions mises en œuvre par la Commission, les États membres et d'autres parties prenantes. Par son caractère intersectoriel et exhaustif, cette stratégie a été saluée avec intérêt et elle a inspiré non seulement les États membres mais aussi les pays d'Europe en général et au-delà.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a servi d'instrument pour forger des liens entre des domaines d'action, notamment l'emploi et l'esprit d'entreprise, l'éducation et la formation ainsi que l'inclusion sociale, afin d'élaborer des solutions à plusieurs facettes en faveur des jeunes. Elle s'est révélée appropriée pour dégager des solutions permettant de résorber l'important chômage des jeunes qui sévit actuellement et pour soutenir le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans la vie active, ni dans le système éducatif, ni en formation. L'animation socio-éducative a contribué au développement des jeunes et devrait pouvoir en faire plus dans tous les domaines d'action.

Le rapport met également en évidence les perspectives à venir dans le cadre du prochain cycle.

Prochain cycle (2013-2015) : les priorités pour le prochain cycle doivent être adoptées sur la base du présent rapport de l'UE sur la jeunesse. Les présidences de l'UE se sont centrées sur «l'emploi et l'esprit d'entreprise» et la «participation» au cours du premier cycle. Les rapports établis par l'UE et par les

États membres au sujet des jeunes confirment la solidité et la pertinence de la stratégie et de ses deux objectifs généraux: i) créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail, et ii) favoriser la citoyenneté, l'inclusion sociale et la solidarité. Ces objectifs sont conformes à ceux d'Europe 2020, ceux de [l'analyse annuelle de la croissance de 2012](#), ceux de «Jeunesse en mouvement» et de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes.

Les priorités du prochain cycle de travail doivent concorder avec les priorités et activités générales actuelles d'Europe 2020. L'emploi des jeunes continuera à être une question prioritaire pour l'UE. Les États membres devront cibler les jeunes qui ne sont pas dans la vie active et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation et faire le meilleur usage des financements de l'UE disponibles. Ils doivent déployer des efforts plus importants afin d'élargir l'accès des jeunes à l'emploi, aux contrats d'apprentissage et de stage et améliorer leur aptitude à l'emploi. En outre, **les instruments intersectoriels mis au point dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse** pourront servir à favoriser les partenariats entre différents acteurs participant à l'appui donné aux jeunes en transition, qu'il s'agisse des services de l'emploi, des prestataires de services éducatifs, de l'animation socio-éducative, des services sociaux, des employeurs ou des jeunes eux-mêmes.

D'ici à la fin de 2012, la Commission a l'intention de proposer **une recommandation du Conseil sur des lignes directrices visant à constituer des garanties en faveur des jeunes**. Il s'agit de dispositifs que les États membres devront mettre sur pied pour garantir que tous les jeunes bénéficient d'une proposition d'emploi de qualité, poursuivent des études, aient un contrat d'apprentissage ou un stage dans les quatre mois qui suivent leur entrée dans le chômage (ou leur sortie de l'enseignement formel).

Au cours des années à venir, **la stratégie devrait être davantage axée sur les conséquences de la crise actuelle** et sur ses effets sur l'inclusion sociale ainsi que sur la santé et le bien-être des jeunes. À cet effet, elle doit mettre davantage l'accent sur la participation aux activités démocratiques et sociétales et s'appuyer sur l'animation socio-éducative pour favoriser chez les jeunes, l'acquisition d'aptitudes de vie, le développement personnel général et l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent.

Pour développer sa contribution à Europe 2020, le 2^{ème} cycle triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2013-2015) devra s'attaquer aux problèmes que la crise a engendrés pour les jeunes. L'accent devra continuer à être mis sur l'emploi et l'esprit d'entreprise, le renforcement de l'accès au travail aussi bien que sur le développement des aptitudes d'innovation et de créativité des jeunes.

La Commission développera également l'initiative de la **carte «Jeunesse en mouvement»** afin de faciliter la mobilité des jeunes dans toute l'Europe. Elle sensibilisera tous les jeunes et facilitera le dialogue avec eux, en particulier ceux qui ont moins de perspectives, par les nouveaux instruments interactifs du **Portail européen de la jeunesse**. La politique de la jeunesse étudiera aussi les mesures permettant d'encourager le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes lorsqu'il s'agit de tenter de s'attaquer aux problèmes de l'emploi, de l'aptitude à l'emploi et de l'inclusion.

Le [programme «Jeunesse en action»](#) et le [futur programme de l'UE concernant les jeunes](#) joueront un rôle particulier pour soutenir ces initiatives dans ce contexte.